



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de personnels soignants

Question écrite n° 5836

Texte de la question

M. Jean-François Lovisolo appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque de personnels soignants, notamment dans le département de Vaucluse. Le Vaucluse n'échappe pas à la problématique nationale auquel fait face le système de santé français depuis de nombreuses années. En effet, pour ne prendre que cet exemple, l'arrondissement d'Apt comprenant les villes d'Apt, de Cavaillon et de Pertuis connaît une forte tension dans les métiers de santé, notamment sur les métiers concernant les aides-soignants, les ASH et les infirmiers. Entre mai et août 2022, 114 emplois vacants ont été recensés. À noter que ces résultats sont corroborés par les grandes tensions qui règnent en milieu hospitalier. Ainsi, dans le CH de Cavaillon, plus de 80 % des infirmières et infirmiers sont en arrêt maladie, bloquant le fonctionnement de l'établissement. M. le député est conscient que le Gouvernement ne prend pas ce sujet à la légère en mettant en place, par exemple, des campagnes de recrutement ou en permettant des avancées *via* les derniers PLFSS. Pour autant, à la lumière de ces éléments, il semble important d'envisager rapidement d'autres solutions concernant la formation et l'attractivité de ces métiers. Ainsi, il souhaite savoir quand les annonces qui ont été faites par le Président de la République lors des vœux aux personnels soignants et au secteur de la santé pourront voir le jour pour lutter contre le manque de personnels soignants pour pallier les grandes difficultés que connaissent tous les territoires.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et de la prévention a été alerté sur le manque de personnels soignants dans le département du Vaucluse et, s'attache plus largement à lutter contre cette problématique au niveau national, avec les acteurs institutionnels, les élus, les représentants du personnel et les acteurs de terrain afin d'améliorer la situation. À ce titre, il convient préalablement de rappeler que de nombreuses mesures, notamment dans le cadre des accords du Ségur, ont d'ores et déjà été déployées en faveur de l'attractivité des carrières soignantes au cours des dernières années, à l'instar des revalorisations intervenues par l'intermédiaire des grilles de rémunération des professionnels médicaux et paramédicaux ainsi que par l'augmentation de certaines primes et indemnités (indemnité d'engagement de service public exclusif pour le personnel médical ou complément de traitement indiciaire pour les personnels paramédicaux). Les travaux relatifs à la revalorisation des sujétions des personnels médicaux et non médicaux se poursuivent par ailleurs. En effet, depuis 2020, des majorations d'ampleur, à titre temporaire, ont été appliquées à l'indemnisation du temps de travail additionnel des personnels médicaux et aux heures supplémentaires des personnels paramédicaux exerçant à l'hôpital public. En outre, conformément à la recommandation n° 33 de la mission flash sur les urgences et les soins non programmés de juin 2022 et afin de faire face aux difficultés de la période estivale, un dispositif de majoration des sujétions des personnels médicaux et paramédicaux a été mis en place du 1er juillet au 30 septembre 2022 et fait depuis l'objet de prolongations. Dans le cadre des réflexions issues du conseil national de la refondation en santé, des modalités pérennes de revalorisations du travail de nuit et de la permanence des soins sont à l'étude pour une mise en œuvre à compter de l'automne 2023. Dans le prolongement des annonces formulées par le Président de la République en début d'année, il convient de souligner que ces mesures se poursuivent et que de nouvelles

s'y ajoutent, pour intégrer plus largement un plan d'attractivité des métiers de la santé. Au regard de l'ambition de ce plan, son déploiement est assuré par une multiplicité d'acteurs, fortement mobilisés à tous niveaux d'intervention. En 2020, 13500 places de formations ont été créées dans le cadre du plan de relance dont 6000 en formation infirmière. La quasi totalité de ces places a été ouverte à ce stade, les augmentations capacitaires de ces instituts de formation se poursuivent, en lien avec les acteurs locaux et les régions. Au delà des places ouvertes, le Ministre de la santé et de la prévention s'est engagé dans un vaste plan qui visera à lutter contre le décrochage pendant la formation, pour que le nombre de diplômés tende à se rapprocher du nombre d'entrants en formation. La formation et l'exercice du métier infirmier vont être rénovés, transformés, pour s'adapter aux nouvelles générations qui souhaitent intégrer les métiers de la santé, et par ailleurs s'adapter aux besoins de santé de la population. Ce plan ambitieux mobilisera l'ensemble des professionnels et toutes les parties prenantes autour des métiers infirmiers en première intention, mais engagera aussi d'autres métiers et d'autres évolutions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lovisolo](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5836

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1658

Réponse publiée au JO le : [2 mai 2023](#), page 4047